

COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD

Délibérations du Conseil Municipal du 5 janvier 2016 à 20h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses réunions **le 5 janvier 2016 à 20H 00.**

Le Maire,

L'an deux mil seize et le cinq janvier, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RUAS.

Présents: Sabine BRETONVILLE, Jean-Pierre BROQUIN, Claire-Lise CAVALIER, Martine COSTE, Kévin DAMBROSIO, Jean-Marie DAUPHIN, Lionel DUMAS, Carine FOURNIER, Yves GALTIER, Gisèle GEOFFRAY, Didier GOUT, Manuel HERNANDEZ, Sylvie JULLIAN, Sinazou MONE, Emile MOREAU, Marie-Ange SABOYA, Martine VIGOUROUX.

Procurations: Martin BOODT donne procuration à Carine FOURNIER, Mireille LALLEMAND donne procuration à Jean-Marie DAUPHIN.

Absents: Michel ANTHERIEU, Alexandra FOSSAT, Aliénor MEYNADIER.

oooooooooooooooooooooooooooo

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Madame Gisèle GEOFFRAY est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Ensuite, le Président soumet à l'Assemblée le procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

oooooooooooooooooooooooooooo

N°2016_01_001 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de compléter l'ordre du jour avec le point suivant :

- préparation de l'organisation de la gestion du Service d'Eau Potable communal à compter du 1^{er} janvier 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2016_01_002 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET AU PARC NATIONAL DES CEVENNES POUR LA REVISION DU P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2014_12_190, le Conseil Municipal a prescrit la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal.

Le montant de cette opération s'élève à 45 000 € HT soit 54 000 € TTC hors option.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par arrêté n°30-2015-11-10-001 du 10 novembre 2015, l'Etat a accordé à la commune une subvention de 10 516,70 € au titre de la DGD 2015.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental et du Parc National des Cévennes.

Le plan de financement prévisionnel s'établit donc comme suit :

DGD :	10 516,70 €
Conseil Départemental :	15 000,00 €
Parc National des Cévennes :	5 000,00 €
Autofinancement :	14 483,30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

La révision commence cette année. La commission du PLU va se réunir, les demandes de modification reçues seront étudiées et des réunions par quartier seront organisées.

N°2016_01_003 – DETR 2016 – TEMPLE

Madame Gisèle GEOFFRAY informe l'Assemblée qu'il convient de réaliser des travaux importants et urgents de rénovation du Temple.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 406 700 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2016 à hauteur de 30% de la dépense subventionnable, soit un montant de 122 010 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit donc comme suit :

DETR 2016	122 010,00 €
Conseil Régional	81 340,00 €
Conseil Départemental	81 340,00 €
Fonds Européen LEADER	10 000,00 €
Fondation du Patrimoine	20 000,00 €
Réserve Parlementaire 2016	5 000,00 €
Parc National des Cévennes	5 000,00 €
Part communale	82 010,00 €
TOTAL	406 700,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Il nous reste encore à demander la subvention à l'Europe. Cette demande est gérée par Gal Cévennes par convention signée avec la Région. Il faut attendre que la nouvelle Région ai validé une nouvelle convention.

Question posée par Jean-Pierre BROQUIN : les témoins posés à l'église s'écartent, y-a-t-il un problème ?

Réponse de Yves GALTIER : pas de problème pour l'instant, ST JEAN est construit sur du sable.

N°2016_01_004 – DETR 2016 – PROJET D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de réaliser des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au quartier de « Cachar » et « chemin du Ruisseau », permettant le raccordement de 5 propriétés.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 55 074,32 € HT soit 66 089,12 € TTC.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2016 à hauteur de 40% de la dépense subventionnable, soit un montant de 22 030,00 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit donc comme suit :

DETR 2016	22 030,00 €
Part communale	33 044,32 €
TOTAL	55 074,32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

2 quartiers (Cachar et Chemin du Ruisseau) sollicitent une extension du réseau d'assainissement. Les dossiers sont prêts. Il convient de déposer les demandes de subvention. Les personnes intéressées sont d'accord pour payer les travaux déduction faite des subventions. La Commune a simplement à faire l'avance financière.

Jean-Pierre BROQUIN : n'y a-t-il pas d'autres personnes concernées sur la route de Luc ?

Réponse : l'étude a été faite par le Cabinet GAXIEU. On enverra le Garde voir si d'autres habitations pourraient être raccordées.

N°2016_01_005 – PRIME POUR L'ANNEE 2016 DU PERSONNEL NON TITULAIRE

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2016, d'instituer un régime indemnitaire au profit des agents non titulaires dans la limite des taux moyens annuels suivants appliqués à l'effectif réel en fonction dans la collectivité :

Une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) est instaurée au profit des agents appartenant aux cadres d'emplois et grades suivants, dans la limite énoncée ci-après :

	Effectif	Montant de référence au 01/07/10*	Coefficient	Montant global
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	1	449,28	0,69	310 €

* actualisés au 1^{er} juillet 2010 : les montants de référence sont indexés sur la valeur du point.

Dans le respect du crédit ouvert pour chaque grade, l'attribution individuelle de l'indemnité d'Administration et de Technicité est modulée par le Maire selon un coefficient maximal de 8 en fonction des critères d'attribution fixés ci-après :

- ✕ la manière de servir de l'agent, appréciée notamment au vu de l'évaluation mise en place au sein de la collectivité
- ✕ le niveau de responsabilité
- ✕ l'animation d'une équipe
- ✕ le nombre d'agents à encadrer
- ✕ la charge de travail
- ✕ la disponibilité de l'agent.

L'Indemnité d'Administration et de Technicité est exclusive de toute indemnité pour travaux supplémentaires, de quelque nature qu'elle soit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- ✕ que le versement de ces avantages interviendra en une seule fois,
- ✕ que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Son contrat arrive à terme le 30 avril 2016. La Commune n'a pas les moyens financiers de le titulariser même si on est content de son travail. On est en discussion avec lui pour trouver une solution. On aurait la possibilité de prolonger son contrat s'il lui est possible de réaliser une formation. Toutefois, c'est sous réserve de sa propre décision.

N°2016_01_006 – SUPPRESSION DE POSTES

Madame Gisèle GEOFFRAY informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu que des agents ont été transférés à ALES Agglomération, que des agents sont partis en retraite et que des agents ont obtenus des promotions, il convient de supprimer les postes correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE la suppression des emplois suivants:

Grades	Catégorie	Nombre d'emplois à supprimer	Durée hebdomadaire	Supprimer à compter du
Brigadier de Police Municipale	C	1	Temps complet	12/07/2015
Adjoint technique de 2 ^{ème} Classe	C	2	Temps complet	01/01/2015
Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	C	1	Temps non complet: 75%	01/01/2015
Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	C	1	Temps non complet: 80%	01/01/2015
Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	C	1	Temps complet	01/05/2015
Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	C	1	Temps complet	01/07/2015
Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	C	3	Temps complet	01/10/2015
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	C	2	Temps complet	01/01/2015
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe	C	1	Temps complet	01/11/2015

ADOpte A L'UNANIMITE.

Conformément à la loi, au moment du vote du budget, on doit voter la liste des postes occupés et des postes disponibles. Rien n'a été fait depuis x années. On a tout remis en place depuis notre élection.

On supprime donc tous les postes de ceux qui sont partis à ALES Agglomération, de ceux qui ont changé de grade et de ceux qui sont partis à la retraite.

Jean-Pierre BROQUIN : Gérard BRETON est-il à la retraite ?

Réponse : oui à compter du 15 janvier 2016 et c'est le Centre de Gestion qui l'a mis en retraite pour invalidité.

Jean-Pierre BROQUIN : je trouve dommage que les départs à la retraite ne soient pas remplacés ?

Réponse : non, certes, il y a là une différence entre nous, mais nous maintiendrons le service public (entretien, nettoyage) mais nous allons faire appel aux entreprises St Jeannaises pour les travaux.

N°2016_01_007 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2016

Monsieur Yves GALTIER rappelle à l'Assemblée que tous les 2 ans, il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour un projet de mise en sécurité sur la Commune.

Cette année, il est proposé de sécuriser l'accès routier et piétonnier du collège Marceau LAPIERRE et de l'école primaire Robert LAVESQUE, tout en limitant les eaux de ruissellement sur la voirie communale lors des forts épisodes pluvieux cévenols.

Le projet est estimé à 39 000 € HT. Une subvention d'environ 50% pourrait être obtenue au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titres des amendes de police 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Précision supplémentaire, on va faire venir l'Unité Territoriale d'ALES pour refaire la traversée de SAINT JEAN (la Grand'Rue) ainsi que des feux à la Mairie et notamment reprendre le pluvial carrefour Grand'Rue/ Rue de Mialet.

N°2016_01_008 – EXONERATION DE L'IMPÔT SUR LES SPECTACLES DE L'ENSEMBLE DES COMPETITIONS SPORTIVES EN 2016

Madame Sylvie JULLIAN expose :

Conformément à la Loi de Finances rectificatives 95-885 du 4 août 1995, il vous est proposé d'exonérer de l'impôt sur les spectacles l'ensemble des compétitions sportives organisées pendant l'année 2016 sur le territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2016_01_009 – INDEMNITES DES REGISSEURS

Monsieur Didier GOUT propose d'attribuer une indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires suivants :

- | | |
|--|--------|
| - Droits de place : TEISSIER Samuel | 110 € |
| - Location de salles : ROSSEL Christophe : | 110 € |
| - Spectacles : TEISSIER Samuel : | 110 € |
| - Régie d'avances : PERIER Annie | 110 € |
| - Photocopies : TEISSIER Samuel | 110 € |
| - Brocante : ROSSEL Christophe | 110 €. |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2016_01_010 – CONTRAT DE MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE AVEC SEBASTIEN CAMAIN

Monsieur Didier GOUT propose à l'Assemblée la reconduction du contrat de maintenance présenté par Sébastien CAMAIN, pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} janvier 2016, contrat reconductible de 3 mois en 3 mois jusqu'au 31 décembre 2016. Le contrat devra être dénoncé un mois avant par courrier en recommandé avec accusé de réception.

Le coût de la maintenance s'élève à 990 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2016_01_011 - PREPARATION DE L'ORGANISATION DE LA GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE COMMUNAL A COMPTER DU 1^{er} Janvier 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que :

Le contrat de délégation du service public de la Commune de Saint Jean du Gard conclu avec la société S.D.E.I. arrive à son terme au 31 Décembre 2016 ;

Le choix du futur mode de gestion du service public d'eau potable communal nécessite des compétences techniques, financières et juridiques très pointues.

Compte-tenu de la complexité de la procédure à mettre en œuvre et de l'enjeu important du contrat, il est souhaitable de recourir à un prestataire pour la réalisation d'une mission d'assistance conseil sur les modalités de choix et de mise en œuvre du mode de gestion du service public d'eau potable communal.

Monsieur Le Maire propose donc à l'Assemblée de l'autoriser à lancer une consultation pour la réalisation d'une mission d'assistance conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour la réalisation d'une mission d'assistance d'accueil.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Il est rappelé que le contrat liant la Commune à la Société SDEI arrive à échéance à la fin de l'année, le 31 décembre 2016.

Au vu de la complexité de la procédure à mettre en œuvre et l'enjeu important pour la Commune, il apparaît nécessaire de s'assurer les conseils d'un bureau d'études spécialisé.

Un rapport sur l'activité du service public d'eau potable et les différents modes de gestion sera transmis par mail aux membres du Conseil Municipal.

Au vu des rapports d'activités du gestionnaire sur les 5 dernières années, le coût du service a été évalué par nos services entre 220 000€ et 270 000€ par an.

Le service public d'eau potable communal est un petit service avec environ 1 400 abonnés mais qui nécessite tout de même une forte technicité.

L'exploitation de ce service en régie nécessiterai de faire appel à beaucoup de sous-traitance, ce qui aurait un très fort impact financier sur le coût général du service.

Monsieur le Maire rappelle le non-respect du contrat par le fermier en termes d'amélioration du rendement du réseau, de réparation de fuite et de renouvellement des branchements en plomb et des compteurs.

Concernant le gestionnaire actuel, nous avons engagé une procédure pour obtenir le remboursement de 130 000€ qui nous sont dû au titre du non-respect des rendements sur le réseau.

DIVERS: Le Maire : William LAURENT est malade, m'autorisez-vous à prendre quelqu'un en CDD pour assurer le suivi des jeunes du foot. Tout le monde est d'accord.

Tags : on va essayer de les gommer (sable très fin). On n'aura pas le même coloris après l'enlèvement des tags, si on peut les enlever.

Nous sommes en démocratie. Nous sommes à leur disposition pour recevoir les auteurs de ces tags.